



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Modification n° 1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Arc Comtat Ventoux Secteur des anciennes papeteries de Malaucène du 28 mars 2023 à 9h au 2 mai 2023 à 12h

### OBJET ET DATES DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique concernant la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arc Comtat Ventoux prescrite par arrêté n°01-22, sera ouverte le mardi 28 mars 2023 à 9h, pour une durée de 36 jours, soit jusqu'au mardi 2 mai 2023 à midi.

La modification n°1 du SCOT a pour objet la réduction du périmètre et des capacités d'accueil de l'Unité Touristique Nouvelle (UTN) définie sur le secteur des anciennes papeteries de Malaucène, afin notamment de se mettre en conformité avec la décision de la cour administrative d'appel de Marseille du 9 juillet 2019.

La personne responsable du SCOT est le Syndicat Mixte Comtat Ventoux, dont le siège se situe 1171, avenue du Mont Ventoux (Hôtel de Communauté de la CoVe) CS 30085 84203 Carpentras Cedex, représenté par son président Gilles VEVE.

### FORME ET COMPETENCE POUR LA DECISION A L'ISSUE DE L'ENQUETE

Au terme de l'enquête publique, la modification n°1 du schéma de cohérence territoriale, éventuellement modifiée pour tenir notamment compte des observations du public et des conclusions motivées et de l'avis du commissaire enquêteur, sera soumise au Comité syndical du Syndicat Mixte Comtat Ventoux pour approbation.

### DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné comme commissaire enquêteur, M. Patrick THABARD, fonctionnaire en retraite.

### CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier soumis à l'enquête publique sera tenu à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 28 mars 2023, à 9h, au mardi 2 mai 2023, à 12h et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public des lieux suivants :

- Au siège de l'enquête publique :

Syndicat Mixte Comtat Ventoux (dans les locaux de la CoVe)  
1171, Avenue du Mont Ventoux  
84203 CARPENTRAS CEDEX  
Horaires : du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- A Malaucène

Mairie  
Cours des Isnards  
84340 Malaucène  
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- Sur Internet

Le dossier d'enquête sera également consultable, par le public, sur le site internet du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux à l'adresse suivante : <https://www.lacove.fr/scot.html>, pendant toute la durée de l'enquête, ainsi que sur un poste informatique mis à disposition au siège de l'enquête publique.

Toute personne pourra également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité chargée de l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

### MISE A DISPOSITION DES REGISTRES D'OBSERVATIONS

Le public pourra présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet, aux heures ouvrables des bureaux, au siège du Syndicat Mixte Comtat Ventoux, dans les locaux de la CoVe et à la mairie de Malaucène.

Elles pourront aussi être adressées par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique fixé au siège du Syndicat Mixte Comtat Ventoux, dans les locaux de la CoVe :

Monsieur le commissaire enquêteur pour la modification n°1 du SCOT  
Syndicat Mixte Comtat Ventoux  
1171 Avenue du Mont Ventoux - CS 30085  
84203 CARPENTRAS CEDEX

Enfin, le public aura également la possibilité de faire parvenir ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : [epscotacv@lacove.fr](mailto:epscotacv@lacove.fr).

Les observations et propositions du public reçues par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences seront consultables au siège de l'enquête. Tout courrier posté après la date de clôture de l'enquête publique ne pourra être pris en compte par le commissaire enquêteur.

### CONSULTATION DE LA DECISION DE LA MRAE

La modification n°1 du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux est dispensée d'évaluation environnementale par décision de la mission régionale d'autorité environnementale du 18 octobre 2022. Cette décision est intégrée dans le dossier d'enquête donc consultable dans les mêmes conditions que le reste du dossier.

### IDENTITE DES PERSONNES AUPRES DESQUELLES DEMANDER TOUTE INFORMATION

Toute information peut être demandée auprès du Syndicat Mixte Comtat Ventoux, situé dans les locaux de la CoVe, auprès de Madame Amandine GENARD.

### DATES ET LIEUX DES PERMANENCES TENUES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir les observations du public selon le calendrier suivant :

Communes	Permanences		
	Lieux	Dates	Horaires
Syndicat Mixte	Hôtel de la CoVe	Mardi 2 mai 2023	9h-12h
Malaucène	Mairie	Mardi 28 mars 2023	9h-12h
	Mairie	Lundi 17 avril 2023	14h-17h

### MISE A DISPOSITION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR A L'ISSUE DE L'ENQUETE

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera également tenue à la disposition du public pendant un an à compter de sa réception par le Président du Syndicat Mixte Comtat Ventoux :

- au siège du Syndicat Mixte Comtat Ventoux, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- dans les lieux d'enquête publique cités dans le tableau ci-avant,
- sur le site internet du Syndicat Mixte Comtat Ventoux à l'adresse suivante : <http://www.lacove.fr/scot.html>
- à la Préfecture de Vaucluse et celle de la Drôme.